

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2022_4_2

L' an deux mille vingt deux, le lundi 23 mai à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Presbytère Salle des mariages à Beaulieu, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 31

Date de convocation du : 17 Mai 2022

Présents : 25

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur GSEGNER Gérard, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Monsieur BONNET Franck, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 30

**Objet : Décision modificative
au budget principal n°1**

Pouvoirs :

Monsieur GARRIDO Jean-Manuel a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel
Monsieur ROUVEYROL Bernard a donné pouvoir à Monsieur BALMELLE Robert
Monsieur LEGRAS Emmanuel a donné pouvoir à Monsieur THIBON Pierre
Madame RIEU-FROMENTIN Françoise a donné pouvoir à Monsieur MICHEL Jean-Marc
Madame FEUILLADE Delphine a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine

Secrétaire de Séance : Madame Bérengère BASTIDE

DM 01-2022 _ DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRINCIPAL :

La décision modificative porte sur la participation à la manifestation sportive supranationale de Pétanque Les Vans _ Challenge Hubert Froment _ Les 21 et 22 mai 2022 pour un montant de 300 €.

Imputations	Ouvert	Réduit
Dépenses de fonctionnement		
Chap. 65 Autres charges de gestion courante Art. 6574 – Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé Analytique : 001	300 €	
Chap. 022 : Dépenses imprévues Art. 022 – Dépenses imprévues Analytique : 001		300 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, **VALIDE** la décision modificative telle que mentionnée ci-dessus, **DONNE TOUT POUVOIR** au Président pour mettre en œuvre cette décision.

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 23/05/2022, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Envoyé en préfecture le 30/05/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

ID : 007-200039832-20220523-D_2022_4_2-DE